

PLAN STRATÉGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE CENTRÉ SUR L'ÉTUDIANT

Octobre 2019

PROJET

PREAMBULE

Le ministère de la Culture (MC) est un acteur de tout premier plan de l'Enseignement supérieur, avec plus de 36 000 étudiants, répartis dans 99 établissements dépendant directement de lui (40) ou de son contrôle pédagogique (59) en ce qu'ils délivrent des diplômes nationaux agréés par le MC.

L'enseignement supérieur Culture (ESC) est directement concerné par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)¹ et les réformes qui en découlent, notamment la création de la plateforme « Parcoursup » par le ministère chargé de l'enseignement. Ce nouveau contexte oblige le MC à repenser l'offre destinée aux étudiants de l'ESC.

Même si l'accès à l'ESC est sélectif pour la plupart des établissements², les parcours sont aujourd'hui en train de se diversifier. Il existe de plus en plus de possibilités d'accès en cours de cursus et de diplômes conjoints avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (universités ou grandes écoles). La politique de site, qui a conduit à des regroupements d'établissements au sein des Communautés d'universités et établissements (ComUE) ou autres types de regroupements, a de plus permis de renforcer les synergies et les mutualisations.

Le MC a souhaité en 2018 se doter d'un plan d'actions stratégiques centré sur l'étudiant. Son objectif principal sera de permettre à l'ensemble des étudiants de l'ESC d'accomplir un parcours dans les meilleures conditions possibles. Ce projet inédit porte une ambition transversale pour les étudiants de tout l'ESC, quelle que soit l'école dans laquelle ils sont inscrits, et qui pourra se concrétiser de manière différente selon que l'école fait partie d'un regroupement universitaire et que celui-ci propose des services liés à la vie étudiante. Ce plan vise notamment à :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux écoles du réseau (*Un accès pour chacun*),
- Optimiser les conditions d'étude et de recherche (*Un parcours pour chacun*),
- Développer l'inscription des parcours dans un environnement européen et international (*Un tremplin pour l'Europe et l'international*),
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (*Un passeport pour l'emploi*).

A travers les mesures qui composeront ce plan, le MC souhaite prendre en considération et répondre aux problématiques qui sont celles de la communauté étudiante de l'ESC aujourd'hui. Il s'agit ainsi d'ouvrir largement l'accès à l'ESC, d'offrir un cadre d'apprentissage permettant la réussite de tous, de proposer des solutions aux difficultés de la vie quotidienne (logement, alimentation, santé), d'ancrer l'ESC au plan international, et de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

¹ Loi n°2018-166 du 8 mars 2018.

² L'accès se fait par concours pour les écoles d'art et de design, de cinéma et d'audiovisuel et du spectacle vivant, et implique dans la plupart des cas le passage par une classe préparatoire ou par un conservatoire. En revanche, tout bachelier peut déposer un dossier de candidature pour entrer dans une école nationale d'architecture via Parcoursup.

Tout au long de l'année 2018, une première version de ce plan d'actions stratégiques a été élaborée par le Secrétariat général du MC en concertation avec les Directions générales sectorielles. Ce premier projet a été soumis aux directeurs des écoles de l'ESC, puis aux membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) lors de sa séance du 6 novembre 2018. Les amendements issus de ces travaux ont été intégrés à une version consolidée du Plan, qui a été soumise à l'ensemble de la communauté étudiante de l'ESC. Sept réunions (six en métropole et une audioconférence pour les établissements de l'ESC ultramarins) organisées au printemps 2019 ont ainsi permis le recueil des contributions étudiantes et l'aménagement des mesures initialement proposées.

Pour chacun des quatre axes identifiés (*Un accès pour chacun, Un parcours pour chacun, Un tremplin pour l'Europe et l'international, Un passeport pour l'emploi*), des mesures opérationnelles sont préconisées en réponse au constat préalable. En outre, chacun de ces axes, conforme aux objectifs du MC en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles et les stéréotypes de genre, sera également guidé par la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes.

PROJET

AXE 1 : UN ACCÈS POUR CHACUN

Objectif : favoriser la diversité des profils des étudiants s'inscrivant dans un parcours de l'ESC

Mesure 1 : Promouvoir la diversité des étudiants

1.1 Sensibiliser les élèves du secondaire à l'existence de formations supérieures artistiques et culturelles

- **CONSTAT** : Parce que la transmission d'un patrimoine commun, la fréquentation des œuvres et les pratiques artistiques dès le plus jeune âge sont des enjeux pour notre société, le MC a mis en place depuis plusieurs années une politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et les collectivités territoriales. Malgré le renforcement continu de cette politique d'EAC, les lycéens ne se tournent pas spontanément vers les carrières artistiques et culturelles au moment de leur orientation. Ceux qui le font sont souvent ceux qui ont développé une pratique artistique hors du temps scolaire, ou ceux dont l'entourage familial est sensibilisé à certaines disciplines et favorable à ces pratiques artistiques. Des initiatives existent d'ores et déjà à l'échelle de certaines écoles ou groupes d'écoles. Elles mériteraient cependant d'être amplifiées afin d'atténuer les mécanismes de reproduction sociale.
- **ACTIONS** :
 - Prévoir la venue d'étudiants de l'Enseignement supérieur Culture (ESC) dans des écoles, collèges et lycées, notamment en zone prioritaires,
 - Organiser des journées d'immersion dans les écoles de l'ESC pour des collégiens et lycéens.
- **Nombre d'étudiants concernés** : 5,6 millions de collégiens et lycéens, dont 546 000 en zones prioritaires

2.2 Confronter les futurs étudiants à la réalité des établissements de l'ESC

- **CONSTAT** : il n'est pas rare que les jeunes bacheliers entrant dans un ESC soient déçus par la formation qu'ils y reçoivent et qu'ils avaient imaginée d'une manière bien différente, ce qui nourrit des situations de mal-être et peut conduire à un échec scolaire.
- **ACTION** : créer des stages préparatoires de format court, à organiser au sein des établissements de l'ESC, en complément des classes préparatoires publiques existantes.

2.3 Faciliter l'égal accès aux épreuves d'entrée des écoles de l'ESC

- **CONSTAT** : On note que les élèves de certaines zones géographiques sont davantage représentés dans les écoles de l'ESC par rapport à d'autres issus de territoires enclavés et défavorisés, pour lesquels la nécessité de se présenter à plusieurs épreuves d'entrée dans des écoles éloignées les unes des autres est un réel obstacle. Cette situation nuit à la diversité territoriale des étudiants présents dans les écoles et ne favorise pas l'inclusion du monde culturel.
- **ACTIONS** :
 - Mutualiser certaines épreuves d'entrée en fonction des disciplines et des « colorations » des écoles,
 - Développer à plus grande échelle le système d'hébergement des candidats par des étudiants durant les épreuves,
 - Organiser exceptionnellement le déplacement des jurys plutôt que des candidats,
 - Utiliser les technologies numériques pour limiter autant que possible les déplacements des candidats.

2.5 Consolider les dispositifs de bourses

- **CONSTAT** : Le MC souhaite ouvrir le plus largement possible les portes de son enseignement supérieur aux publics les plus diversifiés, notamment en accueillant des étudiants de toutes les origines sociales. Les plus fragiles d'entre eux bénéficient ainsi de Bourses sur critères sociaux (BCS) dont les modalités d'attribution et les montants sont alignés sur ceux du MESRI. Les BCS sont allouées pour dix mois aux étudiants des établissements de l'ESC sous tutelle ou sous contrôle pédagogique du MC, en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal. D'autres mesures complètent ce dispositif (Fonds national d'aide d'urgence, aide au mérite...). Toutefois, en termes de mobilité internationale, les étudiants de l'ESC ne sont pas exactement traités comme ceux de l'Université.
- **ACTION** :
 - Harmoniser les systèmes de bourses du MC au regard de ceux du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), notamment pour les étudiants qui souhaitent suivre une partie de leur formation à l'étranger,
 - Prévoir l'accompagnement des étudiants par une personne ressource spécialisée dans les différents dispositifs de bourse existants.

2.6 Renforcer les dispositifs d'accueil des étudiants en situation de handicap

- **CONSTAT**: Le MC est engagé de longue date dans l'accueil des étudiants en situation de handicap. En 2016, plus de 55% des établissements de l'ESC étaient accessibles au sens de la loi de 2005. Toutefois, en fonction des disciplines ou des typologies de situation invalidante, mais aussi en raison de la nécessité d'un accompagnement des étudiants concernés (qui a un coût), cet engagement trouve plus ou moins naturellement sa traduction dans les établissements de l'ESC. Ainsi, le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis dans l'ESC reste faible.

- **ACTION** : le MC doit réaffirmer que toutes les formations de l'ESC sont ouvertes aux étudiants en situation de handicap, et qu'il est de la responsabilité des établissements de tout mettre en œuvre pour réduire l'impact du handicap sur leur recrutement et leur poursuite d'études. Il conviendrait de :
 - Rappeler que les formations de l'ESC sont ouvertes aux étudiants porteurs de handicap, notamment en l'indiquant, par un pictogramme par exemple, sur le site internet des écoles, lui aussi rendu accessible à tous,
 - Faire évaluer l'accessibilité des formations par des associations compétentes dans ce domaine,
 - Professionnaliser le réseau des référents handicap, d'une part en rendant systématique leur nomination dans tous les établissements, d'autre part en mettant à leur disposition des outils d'information (réglementaire, législative) et de formation,
 - Communiquer largement aux étudiants un numéro d'assistance téléphonique national,
 - Rédiger un guide d'accueil à destination de tous les étudiants afin d'aider à porter un regard différent sur le handicap et les mesures de compensation nécessaires,
 - Promouvoir les initiatives plaçant le handicap au cœur des projets et ou formations artistiques et culturels.

Mesure 2 : Rendre visible l'ensemble de l'offre de l'ESC grâce à un site internet unique

- **CONSTAT** : Avec plus de 36 000 étudiants et 99 établissements, l'ESC forme le 2^{ème} réseau public national d'enseignement supérieur derrière celui de l'enseignement supérieur universitaire. Les formations y sont multiples dans les champs de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant et du cinéma-audiovisuel. Elles sont également réparties sur l'ensemble du territoire national, Outre-mer inclus. On note cependant que les dispositifs développés par les écoles pour se faire connaître (journées portes ouvertes, présence sur les salons étudiants, sites internet des écoles) ne suffisent pas pour contourner les obstacles représentés par l'éloignement physique et le coût d'un déplacement, ou le manque de renseignements précis concernant les conditions d'entrée dans une école de l'ESC. Nombre de lycéens, ainsi que leurs professeurs, estiment encore que les formations artistiques sont réservées à une certaine « élite », sentiment renforcé par la difficulté d'accéder à une information centralisée. L'ESC doit par conséquent se doter d'outils spécifiques afin de mettre en valeur son offre auprès des lycéens et du corps enseignant du secondaire (notamment les professeurs principaux, en charge du suivi de l'orientation de leurs élèves).
- **ACTION** : Il faut regrouper l'offre de l'ESC sur un seul site internet (dénommé par exemple : « *enseignementsup.culture.fr* »), qui présenterait :
 - Des vidéos et fiches de présentation des différents métiers du champ artistique et culturel,
 - Une cartographie interactive des établissements de l'ESC,
 - Des liens qui renvoient les visiteurs vers les pages des écoles,
 - Un forum permettant aux lycéens intéressés de communiquer directement avec des étudiants de l'ESC,
 - Un calendrier regroupant les dates des journées portes-ouvertes et toutes les dates de concours des écoles,
 - Des outils pour éclairer le choix d'orientation,

- Un aiguillage vers Parcoursup ou tout autre mode de sélection selon les formations et le profil du candidat.

Cette plateforme pourrait se développer pour apporter également d'autres services aux étudiants une fois inscrits en ESC.

Mesure 3 : Améliorer l'accueil des étudiants étrangers

- **CONSTAT** : les stages d'accueil et l'offre de cours de Français langue étrangère (FLE) ne sont aujourd'hui pas suffisants pour permettre un accueil des étudiants étrangers dans les établissements de l'ESC dans les meilleures conditions. De même, l'accueil de réfugiés est insuffisamment formalisé par le MC, alors que la confrontation à d'autres pratiques et d'autres regards constitue un réel enrichissement dans le processus d'apprentissage.
- **ACTIONS** :
 - Permettre aux étudiants étrangers de bénéficier des dispositifs existants (service de cours en ligne, cours universitaires partagés etc.) afin de faciliter leur insertion,
 - Identifier un interlocuteur unique dans chaque établissement, dont le rôle sera de renseigner les étudiants étrangers et de les accompagner dans leurs démarches spécifiques,
 - Diffuser un guide en ligne, élaboré en lien avec le MESRI et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).
- **Nombre d'étudiants concernés** : environ 5 000 étudiants étrangers par an.

AXE 2 : UN PARCOURS POUR CHACUN

Objectifs : Offrir un cadre d'apprentissage permettant la réussite de tous les étudiants, et proposer des parcours sur mesure et innovants

Mesure 4 : Lancer une politique ambitieuse d'amélioration de la santé des étudiants de l'ESC

- **CONSTAT** : Les étudiants de l'ESC sont susceptibles de souffrir de pathologies communes à l'ensemble de la communauté étudiante : troubles du sommeil, troubles alimentaires, troubles musculo-squelettiques (TMS), anxiété, exposition accrue aux risques (MST, drogues, alcool ...). Néanmoins, les spécificités de certains enseignements, tels la pratique musicale ou la danse en ce qui concerne les TMS, entraînent le développement de pathologies particulières et la nécessité pour le MC et les écoles d'y apporter des réponses adaptées. Une présence plus forte de personnel de santé est également attendue par les étudiants afin de répondre à des situations d'urgence et de mettre en place, sur le terrain, des actions de prévention.
- **ACTIONS** :
 - S'assurer que toutes les écoles ont un lien avec un service de médecine, disponible et facilement accessible,
 - Faciliter le recours à un soutien psychologique grâce à une permanence régulière assurée par un psychologue dans les établissements ou une université proche,
 - Demander aux écoles de nommer une personne référente en matière de santé, notamment chargée de renseigner les élèves sur les services à leur disposition dans ce domaine,
 - Prévoir des temps d'information et de sensibilisation sur les questions liées à la santé telles que le stress, le surmenage, l'importance d'une alimentation saine etc., notamment par une campagne de sensibilisation nationale (ministère) et par l'intermédiaire des instances des écoles,
 - Inciter les écoles à s'interroger, au sein de leurs instances spécifiques, sur les emplois du temps des étudiants et à les adapter si besoin,
 - Inciter les enseignants à se coordonner afin de permettre une répartition adaptée de la charge de travail auprès des étudiants,
 - Prévoir des formations aux gestes de premiers secours,
 - Promouvoir l'aménagement de lieux favorables au repos et à la détente au sein des écoles,
 - Confier à la commission d'étude spécialisée Vie étudiante du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) l'observation et le suivi de ces mesures.

Mesure 5 : Améliorer l'offre de restauration à destination des étudiants de l'ESC

- **CONSTAT** : Les étudiants de l'ESC témoignent de difficultés à se nourrir de façon économique, situation renforcée par le fait que, très souvent, les écoles sont éloignées des campus et de l'offre des restaurants universitaires des CROUS.

- **ACTIONS :** Permettre aux étudiants qui doivent prendre leurs repas au sein de l'école d'accéder à un repas équilibré au tarif social de 3,30 € (ticket RU)
 - Engager un dialogue avec les CROUS pour la mise en place d'une offre de restauration collective, même sommaire, en partenariat avec des structures voisines si nécessaire,
 - Installer à minima dans chaque école un espace de cuisine collectif, avec fours à micro-ondes et réfrigérateur à disposition des élèves,
 - Participer au coût de restauration.

Mesure 6 : Accroître l'offre de logements à destination des étudiants de l'ESC

- **CONSTAT :** Les étudiants de l'ESC témoignent souvent de difficultés à se loger, ce qui ne leur permet pas d'étudier dans de bonnes conditions. Ils devraient pouvoir compter sur des dispositifs spécifiques prévus par le MC et les écoles de l'ESC.
- **ACTIONS :**
 - Diffuser les informations relatives aux structures et associations, locales ou nationales, qui aident les étudiants à se loger (dispositifs publics, locaux, privés, etc.),
 - Informer les bailleurs sociaux, dont les CROUS, des besoins spécifiques des élèves de l'ESC (espaces partagés - logements et ateliers),
 - Mettre en place une « bourse au logement » permettant d'organiser une rotation des logements entre les jeunes diplômés et les étudiants arrivant dans les écoles (cette bourse pourrait être accessible sur la plateforme dédiée à l'ESC, Cf. mesure 1)

Mesure 7 : Prévenir et lutter contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels

- **CONSTAT :** Les situations de domination et d'influence sont propices au développement de comportements inappropriés et à ce titre, le secteur culturel n'est pas épargné et son enseignement supérieur ne fait pas exception.
- **ACTIONS :**
 - Former les personnels administratifs et enseignants des écoles, qui encadrent les étudiantes et les étudiants et les côtoient tout au long de l'année,
 - Rendre systématique pour les étudiants le recours à la cellule externe d'écoute et d'aide juridique et psychologique *AlloDiscrim* et son service *Allosexism*, couvrant spécifiquement les cas de violences et de harcèlements sexuels et sexistes,
 - Diffuser, de manière régulière et par tous les canaux possibles, des numéros et informations utiles aux victimes et aux témoins,
 - Réviser le contenu pédagogique des enseignements de façon à ce qu'ils transmettent une vision moins genrée de la société et qu'ils ménagent une place plus importante aux femmes.

Mesure 8 : Développer, soutenir et structurer la représentation étudiante

- **CONSTAT** : en raison de leur taille modeste, les établissements de l'ESC sont peu investis par les syndicats étudiants nationaux tels que la FAGE ou l'UNEF. Par ailleurs, leur dispersion géographique ne favorise pas la structuration de la représentation étudiante, ce qui nuit à la défense de leurs intérêts, y compris au niveau du CNESERAC.
- **ACTIONS** :
 - Renforcer la place des étudiants dans la gouvernance des établissements,
 - Inciter les établissements à créer une synergie entre leurs représentants étudiants, les amenant à travailler ensemble, à consulter régulièrement leurs camarades,
 - Former ces élus au rôle de représentant, en faisant par exemple appel à des associations spécialisées,
 - Inciter les établissements à formaliser, dans un cadre national, la reconnaissance du travail des élus étudiants ou impliqués dans la vie étudiante de l'établissement.

Mesure 9 : Prendre en compte la protection de l'environnement et l'urgence climatique dans le projet d'établissement

- **CONSTAT** : les étudiants de l'ESC partagent avec l'ensemble de la jeunesse de fortes préoccupations écologiques. Ils souhaitent par conséquent qu'une place soit ménagée pour cette thématique au sein des enseignements qu'ils reçoivent (réflexion sur l'utilisation de certains matériaux, sur les conséquences de tout acte de création sur l'environnement...).
- **ACTION** : Placer la protection de l'environnement au cœur de la politique de chaque établissement, tant dans ses enseignements que dans son fonctionnement (matériaux utilisés et leur recyclage, impact des créations, innovation, ...).

Mesure 10 : Développer les dispositifs de monitorat et de tutorat

- **CONSTAT** : Dans le cadre de sa politique de diversification en matière d'origine scolaire et sociale des étudiants, notamment en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité, le MC a mis en place depuis quelques années des actions visant à organiser un accompagnement des nouveaux entrants par des étudiants plus avancés dans le cursus (moniteurs étudiants) et par des enseignants.
- **ACTIONS** :
 - Organiser un accompagnement des nouveaux entrants par des étudiants plus avancés dans le cursus,

- Accompagner plus spécifiquement certains étudiants (Bac professionnel ou technologique, non-bacheliers, ...),
- Encourager les jeunes diplômés de l'école à parrainer un étudiant qui suit la même formation qu'eux.

Mesure 11 : Encourager une mise en commun des parcours dans les écoles de l'ESC et proposer des modules interdisciplinaires

- **CONSTAT** : L'une des spécificités de l'ESC est la valorisation de la pédagogie par projets, qui encourage une forme d'individualisation des parcours permettant de rassembler les étudiants de disciplines différentes autour de sujets partagés.
- **ACTIONS** :
 - Favoriser l'interdisciplinarité en développant les collaborations entre les écoles de l'ESC (architecture et musique, arts plastiques et théâtre...),
 - Expérimenter la mise à disposition d'un lieu dédié aux activités de recherche, ouvert à tous les étudiants de l'ESC d'un territoire, sans obligation d'aboutir à une création finale.

Mesure 12 : Favoriser l'alternance et les mises en situation professionnelle

- **CONSTAT** : L'enseignement dispensé par les professionnels au sein des cursus de l'ESC a vocation à répondre à un objectif de professionnalisation des étudiants. Toutefois, il arrive que les modalités d'enseignement classiques ne soient pas adaptées aux attentes ou ne suffisent pas à faciliter l'insertion sur le marché du travail ou le retour aux études, notamment de ceux qui s'en sont temporairement éloignés (maternité/paternité, décrochage, période passée à l'étranger, année de césure, etc.).
- **ACTIONS** :
 - Développer l'apprentissage dans l'ESC afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants,
 - Faciliter le recours des étudiants à une année de césure, favorisant l'acquisition de compétences diversifiées.

Mesure 13 : Faire de l'emploi étudiant un atout

- **CONSTAT** : Beaucoup d'étudiants doivent travailler pendant leurs études pour assurer leur quotidien et les étudiants de l'ESC n'échappent pas à cette règle. Toutefois, les emplois du temps des formations, souvent plus contraints qu'à l'université, rendent très difficile l'articulation entre travail et études. De

même, la nature des « petits boulots » exercés par les étudiants les enferme généralement dans un cadre de contrainte alimentaire et éloignés de l'objet de leurs études.

- **ACTIONS** : Valoriser l'emploi étudiant et le favoriser plus particulièrement dans le domaine culturel. Le ministère de la Culture va travailler à la mise en œuvre au sein de l'ESC du dispositif de reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle. En outre, une étude sera menée avec l'ensemble des parties prenantes pour développer et faciliter l'emploi étudiant dans le domaine culturel.

Mesure 14 : Intensifier l'usage des technologies numériques dans l'ESC

- **CONSTAT** : Dans l'ESC comme ailleurs, le développement de compétences numériques généralistes est nécessaire pour favoriser l'insertion professionnelle. En outre, les secteurs de l'ESC sont susceptibles de voir émerger de nouveaux métiers, savoir-faire ou pratiques qui feront probablement évoluer profondément les usages professionnels actuels, ce qui rend d'autant plus nécessaire la familiarisation précoce des étudiants avec ces outils.
- **ACTIONS** :
 - Veiller à l'adaptation des enseignements et à la rénovation des pratiques pédagogiques,
 - Encourager le développement des compétences numériques répondant aux nouvelles pratiques des usagers et des créateurs,
 - Développer des cultures et des actions interdisciplinaires autour de projets reposant sur l'usage du numérique, en s'appuyant sur un réseau d'enseignants identifiés comme détenteurs de cette compétence.

AXE 3 : UN TREMPLIN POUR L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

Objectifs : Positionner l'ESC à l'international, s'insérer dans les réseaux internationaux, pratiquer les langues de l'Union européenne, créer des écoles européennes et exporter les savoir-faire.

Mesure 15 : Encourager les mobilités internationales de la communauté étudiante

- **CONSTAT :** Un rapport de l'Inspection générale des Affaires culturelles (IGAC) a démontré des disparités au sein du réseau ESC en termes de mobilité internationale, notamment entre disciplines. Or le programme Erasmus+ offre de nombreuses possibilités pour les étudiants, mais aussi pour les équipes pédagogiques et administratives, de se former à l'étranger. Ces possibilités s'accompagnent d'un contexte favorable au niveau européen pour les programmes Erasmus+, et au niveau national avec l'objectif du Président de la République d'arriver à un taux d'étudiants ayant bénéficié d'une mobilité de 50% d'ici 2024.
- **ACTIONS :**
 - Inciter tous les établissements supérieurs Culture à signer la Charte Erasmus+ afin d'être en capacité de proposer des mobilités internationales à leurs étudiants,
 - Renforcer l'accompagnement des écoles de l'ESC dans le développement de leurs projets de partenariats internationaux, grâce au réseau des développeurs Erasmus et à la sensibilisation des personnels,
 - Envisager une année supplémentaire d'études, facultative et non diplômante, qui permette aux étudiants investis dans des formations qui ne peuvent être entrecoupées, de partir à l'étranger sous statut d'étudiant,
 - Expérimenter, en Europe et/ou dans les pays francophones, des programmes d'échange de promotions entières d'étudiants.

Mesure 16 : Développer les cours de langue dans les écoles de l'ESC

- **CONSTAT :** Un bon niveau d'anglais est indispensable pour participer aux échanges européens et internationaux et envisager une carrière à l'international, mais également pour suivre des cours en anglais de professeurs invités. De même, il est nécessaire pour les étudiants étrangers de bien maîtriser le français afin de s'insérer au mieux dans les cursus suivis en France. Or on constate qu'il existe des marges de progression, tant pour les étudiants français que pour les étudiants étrangers.

- **ACTIONS :**

Pour les étudiants français :

- Mutualiser les équipements (laboratoires de langues) et les formations aux langues étrangères dans le cadre des regroupements universitaires et des politiques de site, notamment pour les langues rares (japonais, coréen...),

- Prévoir l'enseignement de certaines matières artistiques et culturelles en langues étrangères,
- Mieux adapter les cours de langues aux pratiques professionnelles

Pour les étudiants étrangers voulant poursuivre leurs études en France :

- Faciliter la mise en place de conventions avec des organismes de formation (Alliance française par exemple) ou via les communautés universitaires d'établissements auxquelles les établissements sont affiliés,
- Encourager la multiplication des formations en anglais ou en français langue étrangère (FLE) spécialement aménagées pour ces étudiants internationaux.

Mesure 17 : Harmoniser la politique des bourses à la mobilité pour l'ensemble des étudiants de l'ESC

- **CONSTAT** : Les étudiants de l'ESC bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS) sont désavantagés puisqu'ils perdent leur bourse lorsqu'ils s'inscrivent dans des établissements européens, ce qui n'est pas le cas des étudiants de l'enseignement supérieur académique. Or de nombreux étudiants français partent à l'étranger soit par manque de places en France, soit pour des formations très pointues et sélectives qui n'existent que dans certaines institutions étrangères. Par ailleurs, les étudiants en architecture sont aujourd'hui les seuls du réseau de l'ESC à pouvoir bénéficier de bourses à la mobilité. Ce soutien financier se cumule avec les bourses du programme Erasmus+ et éventuellement celles apportées par les Conseils régionaux.
- **ACTIONS** :
 - Apporter les mêmes aides à la mobilité à l'ensemble de la communauté étudiante de l'ESC, quelle que soit la discipline,
 - Permettre aux étudiants boursiers de l'ESC qui souhaitent poursuivre leurs études dans un pays membre du Conseil de l'Europe de continuer de bénéficier des BCS, sur le modèle universitaire,
 - Mettre en place un partenariat entre le MC et une fondation afin de créer un système de bourses financées par le mécénat afin que de jeunes talents français, non fortunés, puissent partir se former dans des institutions étrangères, notamment dans le domaine de la musique et de la danse.

AXE 4 : UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

Objectifs : Améliorer la reconnaissance des diplômés et l'insertion professionnelle

Mesure 18 : Favoriser l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC

- **CONSTAT :** L'entrée des jeunes diplômés dans la vie professionnelle est pour beaucoup d'entre eux difficile, même si, globalement, les taux d'insertion sont bons dans l'ESC. A la suite des Assises de la jeune création (AJC), quatre appels à projets (2015-2018) ont été lancés pour soutenir la professionnalisation et la création d'activités (développement de pépinières accompagnatrices de projets, de « jeunes pousses », d'incubateurs...). Par ailleurs, les observatoires de l'insertion professionnelle constituent des outils majeurs pour l'auto-évaluation des établissements, mais ils sont encore insuffisamment développés et structurés. De nouveaux dispositifs de soutien pourraient être imaginés.
- **ACTIONS :**
 - Créer un annuaire en ligne recensant toutes les structures ayant accueilli des stagiaires de l'ESC,
 - Elaborer une plateforme en ligne regroupant les profils des diplômés de l'ESC,
 - Mettre en place des modules facultatifs de médiation et/ou de formation à l'Education artistique et culturelle (EAC) dans les cursus, qui auraient pour objectif de donner aux étudiants des clés pour promouvoir leurs travaux et diversifier leur parcours professionnel,
 - Organiser un festival annuel de l'ESC visant à valoriser les réalisations des jeunes diplômés et/ou des étudiants en fin de cursus,
 - Généraliser les outils d'observation de l'insertion professionnelle en renforçant le pilotage des enquêtes d'insertion par le ministère et en faisant évaluer par le CNESERAC l'adéquation entre formations et emplois.

Mesure 19 : S'assurer que les femmes auront les mêmes chances que les hommes de s'insérer dans le monde professionnel

- **CONSTAT :** Les jeunes femmes représentent en moyenne 61% des effectifs étudiants de l'ESC soit légèrement plus que dans l'enseignement supérieur en général (55 %). Elles restent toutefois minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 43 % des effectifs actifs.
- **ACTIONS :**
 - Inciter toutes les écoles de l'ESC à se doter de la Charte Égalité F/H,
 - Sensibiliser les professeurs à la question de l'égalité F/H afin de s'assurer que leurs propos ne soient pas discriminants,

- Multiplier les références aux autrices dans les corpus d'enseignement et les répertoires travaillés,
- Favoriser la diversification de la composition des jurys et du corps enseignant.

Mesure 20 : Développer la formation continue et la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

- **CONSTAT** : les écoles de l'ESC font face à une forte demande en formation continue et en valorisation des acquis de l'expérience (VAE), mais elles ne disposent pas toutes des outils pour être en capacité d'y répondre. Le développement de la formation continue est une des priorités de la Stratégie nationale d'architecture (SNA), secteur où des projets sont en cours notamment pour diversifier l'accès des diplômés de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA - maîtrise d'ouvrage, patrimoine) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) aux stagiaires de la formation continue. Cependant, l'information sur les démarches à accomplir fait souvent défaut. Les nouvelles lois sur le champ de l'apprentissage doivent par ailleurs être l'occasion pour les écoles de l'ESC de répondre aux besoins des personnes sollicitant une VAE.
- **ACTIONS** :
 - Prévoir une mention « accessible en VAE » sur toutes les brochures et sites des écoles de l'ESC hors architecture,
 - Lancer une campagne de promotion du dispositif auprès des écoles,
 - Identifier systématiquement un référent VAE au sein des écoles,
 - Mettre à jour la brochure VAE du MC,
 - Diffuser les informations relatives à la VAE sur le site du MC,
 - Se rapprocher des régions, pilotes en matière de formation continue diplômante.